

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015

Etaient présents : MMES BERTHAUD – MEVOLHON – MOREAU – SIRUGUE – SOUILLOT.
MM.BANDI – BELOT - DESCOURVIERES – JACQUET – MOUTRILLE – GUIRAO – FORT –REIS.

Excusés : M.JOURDHIER Alban procuration à M.JACQUET
M.GUIDOT Pierre procuration à M.BANDI

Etaient absents :

Secrétaire : M.REIS Nicolas.

Ouverture de la séance à 20 H 40.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 AVRIL 2015

M. Hugues FORT souhaite une modification au point I du compte rendu concernant le déplacement du terrain de foot. M.FORT souhaite préciser qu'il ne procédera pas à la réinstallation des cages de foot. Le maire prend en compte cette observation et précise que les cages de foot seront installées par l'employé communal, sachant que les cages de foot actuelles sont hors d'usage. Le compte rendu est adopté par 14 voix pour et une abstention.

I – AMENAGEMENT P.M.R ETAGE SALLE MULTIACTIVITES

Les sanitaires de la salle des associations ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (P.M.R).Après visite d'un technicien de la M.I.C.A (service mission conseil, assistance aux collectivités du conseil départemental) des devis ont été sollicités en vue de réaliser les travaux nécessaires (menuiserie, plomberie, maçonnerie et électricité).Coût total H.T 8072,27 €.Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 50% par le Conseil Départemental. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'effectuer ces travaux sous réserve des subventions.

II – POINT A TEMPS

Régulièrement, dans le cadre des travaux de voirie, la commune procède à une opération de point à temps. Cette année, le maire propose d'intégrer la commune au programme de point à temps organisé par la Communauté de Communes « Rives de Saône » sachant que l'entreprise NOIROT a été retenue. Le coût d'une journée revient à 2290 € HT (au lieu de 3000 € HT si la commune traite indépendamment avec l'entreprise NOIROT).Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer au programme de point à temps de la Communauté de Communes.

III – AMENAGEMENT RUE STE ANNE ET ANCIENNE DECHARGE DU QUARTIER NEUF

La commission des travaux propose de procéder à l'aménagement de la rue Ste Anne afin de permettre le passage du camion de ramassage des ordures ménagères de la Communauté de Communes sur l'ensemble de cette voie et à ce titre propose de valider le devis de l'entreprise MAGNIN pour un montant de 4430 € HT. Le maire ajoute que la faisabilité de cet aménagement a été validée par le Président de la Communauté de Communes après visite sur le terrain. Madame BERTHAUD se demande si cela ne va pas créer un précédent et donc des demandes car il existe d'autres rues inaccessibles au camion de ramassage des ordures ménagères. Le maire répond qu'elle n'est pas contre un examen au cas par cas, mais rappelle que ce type de travaux ne peut s'effectuer qu'après accord de la Communauté de Communes sur leur faisabilité, la Communauté de Communes ayant compétence sur ce domaine. Le camion de

ramassage des ordures ménagères doit pouvoir effectuer ses manœuvres conformément à la législation en vigueur. C'est pourquoi, au regard de leur configuration, certaines voies de notre commune ne seront, malheureusement, jamais desservies. Après en avoir délibéré le conseil par 14 voix pour et 1 abstention décide de procéder à cet aménagement.

La commission des travaux propose également de valider le devis de l'entreprise MAGNIN pour un montant de 1650 € HT, afin de procéder au nettoyage et au réaménagement de l'ancienne décharge du quartier neuf. En effet, le grillage s'effondre de long de la voie de circulation (problème sécurité) et l'entretien est compliqué. Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité ce devis.

Un point supplémentaire est abordé, il s'agit des cages de foot de la zone de détente. Comme noté plus haut, les cages de foot ont été démontées pour permettre la restructuration de la zone de détente. Elles sont hors d'usage et ne peuvent être réinstallées en l'état. Un devis a été sollicité pour refaire des cages à l'identique, coût 1230 € HT. Après débat, ces travaux sont reportés en 2016.

IV – CONVENTION DE SOLLICITATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX EN MATIERE DE VOIRIE

Le maire expose la possibilité de passer convention avec le Conseil Départemental. Il s'agit d'une convention préalable de sollicitations des services départementaux en matière de voirie. Cette convention présente le contexte des interventions des services départementaux au profit des communes, la nature des prestations proposées et fixe le barème des prestations. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil accepte d'adhérer à cette convention.

V – COMMISSION DES FETES

Festivités des 13 et 14 Juillet 2015 : La commission des Fêtes propose en lieu et place du feu d'artifice de valider la proposition d'un spectacle laser sur la façade de la salle des fêtes avec son et fumigènes. Coût de cette prestation réalisée par PRESTA D.600 € durée maximum 29 minutes en 6 morceaux. Le conseil décide à l'unanimité de valider cette proposition.

Cette année pour le repas du 13 juillet au soir, une Paëlla sera servie par le Gentil Traiteur, tarif 14€ par personnes, 10€ pour les enfants jusqu'à 12 ans. Ce tarif comprend en plus : fromage, dessert et café. L'apéritif est offert par la municipalité.

Le 14 Juillet loterie des dames de 16h30 à 18h et distribution de glaces aux enfants. L'ensemble des informations sera diffusée via le bulletin municipal fin juin 2015 pour les modalités d'inscription au repas.

La trésorerie de St Jean nous demande de délibérer concernant les tarifs occasionnels mis en œuvre depuis Janvier 2015. A l'unanimité, le conseil décide d'appliquer un forfait de 50€ pour la mise à disposition de la salle des Fêtes lors d'un évènement exceptionnel (ex : décès). Dans le cas de mise à disposition gracieuse, une fois par an aux associations, le forfait ménage eau électricité est fixé à 50 € le week-end + 10€ par jour supplémentaire.

VI – COMMUNICATION

Michel MOUTRILLE Adjoint en charge de la communication propose d'adresser à Madame la Déléguée Régionale d'ORANGE un courrier lui exposant les difficultés récurrentes d'accès à internet pour les administrés d'ESBARRES. Régulièrement, notre collectivité fait l'objet de réclamations de la part de ses habitants sur les difficultés d'accès à internet et / ou les interruptions de fonctionnement. A l'unanimité le conseil valide l'envoi de cette motion. Copie sera adressée à Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux, M. Le Président du Conseil Départemental, M. Le Président du Conseil Régional.

Le 22 Mai dernier s'est tenue en mairie d'Esbarres, une formation GIP e-bourgogne dispensée par Madame Bruna RODRIGUES. Madame Pascale SOUILLOT, Messieurs Michel MOUTRILLE et Patrick JACQUET ont participé à cette formation.

VII – INFORMATIONS DIVERSES

- La commission des transports scolaires gérés par le Conseil Départemental s'est réunie fin avril 2015. Le maire a profité de cette instance pour suggérer la mise en œuvre d'une convention entre la commune d'Esbarres et le Conseil Départemental permettant le ramassage des enfants d'Esbarres avec les enfants de Charrey et Magny ceci dans le but de diminuer le coût financier. Le Maire reprendra contact avec Madame COINT Conseillère Départementale à ce sujet.
- Toujours pas de nouvelles de nos demandes de subventions (radars pédagogiques et sentier piétons) retardées par la mise en place du nouveau Conseil Départemental et par le redécoupage des cantons.
- Les services des impôts nous informent du changement des horaires d'ouvertures des Trésorerie dont celle de St Jean. A compter du 1^{er} Juin 2015 la trésorerie sera ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h15.
- Le maire a signé 2 arrêtés. L'un pour le transfert de ses pouvoirs de police en matière de gestion des déchets ménagers à Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Rives de Saône » gestionnaire de cette compétence. Le second afin d'interdire la circulation place de l'église jusqu'au rond-point conduisant à la rd20g du samedi 27 juin 2015 17h au Dimanche 28 Juin 06h, lors du festival de musique de BDM.
- Le maire membre de la commission enfance jeunesse de la Communauté de Communes a participé à la réunion bilan des N.A.P (nouvelles activités périscolaires). Ce bilan est largement positif sur notre territoire et sur notre pôle scolaire en particulier.
- Sur le plan communautaire, le Maire et le Premier adjoint, délégués communautaires rendent compte de l'intervention de Madame La Sous- Préfète lors du conseil communautaire d'Avril dernier en lien avec les dispositions de la loi NOTRE en cours de discussions.
- Dans le cadre de la réflexion engagée par la Communauté de Communes sur le devenir de la piscine de SEURRE, un groupe de travail a été constitué. Madame le maire participe à ce groupe de travail.
- La Communauté de Communes propose un second programme pour la réhabilitation d'assainissement non collectif. Le Maire a souhaité intégrer la commune d'Esbarres à ce programme. Le subventionnement est de 3000 € par assainissement réhabilité sous réserve d'éligibilité. Une réunion publique se tiendra le jeudi 11 juin 2015 à 19h à la salle des Fêtes d'Esbarres en lien avec les services de la Communauté de Communes.
- La communauté de Communes a mis en place un service mobilité à compter du 1^{er} juin.
- A compter du 16 Février 2015, il est obligatoire de solliciter l'autorisation du maire pour l'organisation de loterie.
- Le 18 Avril dernier, le Maire et le Premier adjoint ont participé à une réunion de l'A.M.F sur le thème « le Maire et la sécurité Publique ». Dans ce registre, le maire informe le conseil que le 2 avril 2015 elle a dressé un procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme qui a été transmis à Madame le Procureur de la République pour suite à donner, conformément aux dispositions réglementaires. En parallèle un dossier a été ouvert auprès de notre assureur GROUPAMA, dans l'éventualité de suites juridiques.
- Le SICECO a procédé ce jour au remplacement des horloges. Nos armoires sont maintenant toutes équipées d'horloges astronomiques.
- Le rapport annuel du SBV est en ligne à l'adresse <http://bassinvouge.com/actions.html>.

- Les travaux de la route d'ESBARRES (en direction de BRAZEY EN PLAINE) débuteront le 4 Juin 2015 pour une durée indéterminée. L'information sera mise en ligne sur notre site internet. La route sera inaccessible pendant toute la durée des travaux.
- Audition de la chorale de l'école de musique « Rives de Saône » le samedi 30 Mai salle des fêtes de BROIN.
- Fête du vélo le 7 juin 2015 à PAGNY LA VILLE.
- Une formation à l'utilisation du défibrillateur aura lieu le vendredi 10 Juillet de 18h à 20h à la salle des Fêtes d'Esbarres. Formation dispensée par un pompier de BRAZEY.
- Le bulletin Municipal de Juin 2015 est en cours d'élaboration. Clôture de réception des articles le 9/06/15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.